

DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-  
RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

N° DP2024-16

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALEITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS

## DÉCISION DE LA PRESIDENTE

**Décision de sollicitation de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre des actifs du territoire de Terre de Provence Agglomération**

**La Présidente de la Communauté d'agglomération Terre de Provence,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales en ses articles L5211-10 et L2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 accordant délégation à la Présidente pour les demandes de subventions adressées à l'Etat ou autres collectivités territoriales,

**Considérant** les possibilités de financement existantes auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif « Aide aux Communes – Aide à la transition énergétique »,

### DECIDE

#### Article 1 :

Engagée dans la transition énergétique et écologique et dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie territorial, Terre de Provence Agglomération envisage :

- la réalisation du Bilan Gaz à effet de serre sur le périmètre de ses compétences selon la méthodologie de l'ADEME ;
- l'élaboration d'un plan de transition avec des objectifs à moyen et longs termes ainsi qu'un plan d'actions et volume de réduction de gaz à effet de serre attendu ;
- L'acquisition et l'installation de 5 bornes de recharge de véhicules électriques (IRVE) de type wallbox au siège de Terre de Provence Agglomération à Eyragues des 5 bornes.
- L'acquisition de 3 véhicules 100% électriques afin d'augmenter le parc de voiture de service électrique

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

| Partenaire sollicité                               | %            | Montant HT          |
|--|--------------|---------------------|
| Autofinancement Terre de Provence Agglomération    | 47,97%       | 70 750,00 €         |
| Subvention Conseil Départemental 13                | 50%          | 73 750,00 €         |
| Autre : Bonus écologique sur acquisition véhicules | 2.03%        | 3 000,00 €          |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>100 %</b> | <b>147 500,00 €</b> |

**Article 2 :**

Décide de solliciter le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour l'attribution d'une subvention pour le projet présenté à l'article 1, à hauteur de 50% du montant estimé de l'action soit un montant estimé de subvention de 73 750. €.

**Article 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la chef du service de gestion comptable de Châteaurenard sont chargées de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Madame La Sous- Préfète de l'arrondissement d'Arles et notifiée conformément aux dispositions de l'article 2 modifié de la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982.

Eyragues, le 29 mars 2024

La Présidente,  
Corinne CHABAUD

